



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 3 de l'ordre du jour

CX/GP 25/34/3  
Mars 2025

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trente-quatrième session

Lille, France

2-6 juin 2025

### INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS INTÉRESSANT LES TRAVAUX DU CCGP

Document préparé par la FAO et l'OMS

#### 1. Introduction

1.1 Ce document présente des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui pourraient avoir un intérêt pour les travaux du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP).

#### *Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS*

#### 2. Fonds fiduciaire du Codex

2.1 Le Fonds fiduciaire du Codex (FFC) est un programme mixte FAO/OMS qui aide les pays en développement et les pays à économie en transition à se doter de capacités fortes et durables en vue de leur participation aux travaux du Codex. Depuis 2016, le FFC2 lance chaque année un appel à candidatures individuelles et groupées ouvert aux pays à revenu faible ou intermédiaire pouvant bénéficier d'un soutien.

2.2 En 2024, le FFC2 a créé ses archives des résultats des projets. Ces archives renferment des ressources documentaires et des produits développés avec le soutien du FFC2 qui ont été officiellement communiqués par les pays bénéficiaires du FFC2 afin de servir d'exemples aux pays souhaitant mettre au point des produits similaires pour renforcer les composantes de leur système national du Codex. Elles sont accessibles sur le site web du Fonds fiduciaire (<https://www.who.int/fr/initiatives/codex-trust-fund/repository-of-project-outputs>) et sont régulièrement mises à jour.

#### 3. Cours en ligne sur le Codex

3.1 Initialement publiée en anglais seulement<sup>1</sup>, la série de quatre cours en ligne sur le Codex est désormais également disponible en français<sup>2</sup> et en espagnol<sup>3</sup>. Cette série de cours est conçue pour améliorer la compréhension du Codex Alimentarius et développer durablement les capacités des pays à participer aux travaux du Codex et à en tirer profit. Les cours ont remporté un grand succès, avec environ 9 000 utilisateurs inscrits et plus de 2 000 certifications numériques délivrées à l'issue de chaque cours, une fois réussi l'examen proposé. Un nouveau cours sur l'évaluation des risques dans le cadre du Codex est en préparation.

#### 4. Promotion et besoins de financement

4.1 Tous les ans, le 7 juin, la FAO et l'OMS œuvrent de concert pour que la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments soit relayée dans le monde entier. Le thème de cette année, « Sécurité sanitaire des aliments : la science en action », vise à souligner le rôle majeur de la science comme fondement de la sécurité sanitaire des aliments<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=800>.

<sup>2</sup> <https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=fr&id=865>.

<sup>3</sup> <https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=es&id=863>.

<sup>4</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/world-food-safety-day/wfsd-homepage/fr/> et <https://www.who.int/campaigns/world-food-safety-day/2025>.

4.2 La FAO et l'OMS administrent des comités d'experts tels que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), les Réunions conjointes d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et les Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU), dont les membres sont des scientifiques indépendants réputés qui fournissent des recommandations et des avis scientifiques objectifs aux comités du Codex.

4.3 La FAO et l'OMS continuent d'accorder conjointement la priorité aux demandes d'avis scientifiques en tenant compte des critères fixés par le Codex ainsi que des demandes d'avis formulées par les pays membres, et de la disponibilité des ressources.

4.4 La FAO et l'OMS dirigent également des programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments visant à accroître les effets des normes et des lignes directrices du Codex Alimentarius par leur application dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments, ainsi qu'à améliorer la participation aux travaux du Codex (grâce au soutien du FFC2).

4.5 Alors que les demandes d'avis scientifiques de la part des différents comités du Codex et les demandes d'activités de renforcement des capacités émanant des membres continuent de dépasser les moyens actuellement mis à la disposition des deux organisations, la FAO et l'OMS encouragent les membres à étudier la possibilité de leur fournir des ressources extrabudgétaires. Elles accueilleraient favorablement toute discussion à ce sujet.

### **Questions émanant de la FAO**

## **5. Organes directeurs de la FAO**

5.1 En 2025, la FAO organisera la quarante-quatrième session de la Conférence de la FAO (du 28 juin au 4 juillet). Le Conseil de la FAO se réunira pour sa cent-soixante-dix-septième session en avril 2025 afin de préparer la Conférence à venir et examinera les recommandations formulées par le Comité du Programme, à sa cent-quarantième session, et par le Comité financier, à sa deux-cent-troisième session<sup>5</sup>, sur le Cadre stratégique révisé et sur le *Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027 du Directeur général*<sup>6</sup>. Les deux comités susmentionnés se sont réunis en mars 2025.

5.2 Le rapport du Comité du Programme (cent-quarantième session) a réaffirmé le rôle essentiel des activités normatives de la FAO, y compris l'établissement de normes et l'allocation des ressources nécessaires à cet effet. Les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent-quarantième session) et du Comité financier (deux-cent-troisième session) se sont également félicités des ressources supplémentaires qui seront allouées pour soutenir les activités menées dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius, et ont recommandé à la Direction d'établir, en consultation avec l'OMS, une présentation et une évaluation détaillées du financement du Codex, y compris des risques et des possibilités y afférents, en vue de leur examen à la session suivante de la Réunion conjointe.

5.3 Conformément aux *Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022–2031*, approuvées par les membres en décembre 2022, la sécurité sanitaire des aliments se trouve au cœur du domaine prioritaire du Programme (DPP) concernant l'amélioration de la nutrition « Des aliments salubres pour tous » (AN 3), la principale résultante de l'AN 3 étant que « des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les pouvoirs publics dans l'ensemble des systèmes alimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées »<sup>5</sup>. Les principales composantes thématiques sont les suivantes :

- renforcer l'élaboration et l'adoption de normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments de la Commission du Codex Alimentarius pour protéger la santé des consommateurs, assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire et faire face aux nouveaux problèmes de sécurité sanitaire des aliments en adaptant et en établissant les normes nécessaires ;
- renforcer la gouvernance en matière de sécurité sanitaire des aliments afin de mettre en place des cadres réglementaires rigoureux et des systèmes nationaux efficaces de contrôle des aliments pour protéger les consommateurs et réduire les pertes et le gaspillage de produits alimentaires; et recenser et réduire de manière proactive les nouveaux risques touchant la gouvernance en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- combler le fossé entre science et pratique en convertissant les résultats des recherches scientifiques en directives et formations pratiques pour s'assurer que les mesures concernant la sécurité sanitaire

<sup>5</sup> Voir *Cadre stratégique 2022-2031* : <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7099fr>.

<sup>6</sup> <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/nq860fr>.

des aliments reposent sur les derniers travaux, et prévoir les futures avancées de la science pour les intégrer dans les pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments ;

- renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur en matière de sécurité sanitaire des aliments en leur proposant des formations et en leur fournissant des directives pour garantir la sécurité sanitaire d'un bout à l'autre du système alimentaire, des producteurs aux détaillants, et préparer les acteurs des chaînes de valeur aux futurs défis dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments grâce à la formation continue et à l'innovation.

5.4 D'autres DPP, portant par exemple sur l'amélioration de la nutrition « Transparence des marchés et des échanges commerciaux » (AN 5) et sur l'amélioration de la production « Approche "Une seule santé" » (AP 3), contribuent également aux travaux de la FAO dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, en particulier concernant la question essentielle de la résistance aux antimicrobiens, et soutiennent l'action du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) géré conjointement par la FAO et l'OMS.

## 6. Programme de transformation des systèmes agroalimentaires

6.1 Obtenir les résultats durables à grande échelle dont nous avons besoin pour transformer nos systèmes agroalimentaires aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) nécessite l'adoption d'une approche stratégique et systémique. Cette exigence a déjà été soulignée dans le *Cadre stratégique 2022-2031* de la FAO et est encore plus vraie aujourd'hui.

6.2 Le principal objectif d'une approche systémique de la transformation des systèmes agroalimentaires est d'obtenir plusieurs résultats simultanément. La prise de conscience croissante de l'importance d'une telle approche crée des occasions nouvelles de se poser la question des arbitrages et des synergies possibles entre les composantes du système agroalimentaire. Cela consistera par exemple à rechercher le juste équilibre entre le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments et de la sécurité alimentaire dans le contexte national concerné et en tenant compte des limites planétaires. Réaliser des arbitrages est également souvent nécessaire dans les situations d'insécurité alimentaire, notamment dans de nombreux environnements à faible revenu, où des exigences strictes en matière de sécurité sanitaire des aliments peuvent réduire le nombre de produits agricoles considérés comme suffisamment sûrs pour être consommés, ce qui fait peser des contraintes supplémentaires sur la quantité de nourriture disponible et aggrave l'insécurité alimentaire. L'adoption d'une approche systémique permet de comprendre quels sont les arbitrages en jeu et d'identifier les points d'entrée appropriés pour aborder un problème et favoriser les synergies.

6.3 Les études de cas [Food safety considerations to achieve best health outcomes under limited food availability situations](https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb8715en)<sup>7</sup> (Prise en compte de la sécurité sanitaire des aliments pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé dans les situations où la disponibilité alimentaire est limitée) et [Food safety in the context of limited food availability](https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd0761en)<sup>8</sup> (La sécurité sanitaire des aliments dans les situations où la disponibilité alimentaire est limitée) réalisées par la FAO soulignent la nécessité de recommandations sur la gestion des risques qui prennent en compte à la fois la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, en reconnaissant que de multiples facteurs contribuent directement aux situations d'insécurité alimentaire.

6.4 Les pays continuent de s'engager activement dans le programme de transformation des systèmes agroalimentaires et prennent des mesures en vue de l'adoption d'une approche systémique dans leur propre contexte. Concrètement, ces efforts se manifestent souvent par la mise en place de mécanismes multipartites et multisectoriels au niveau national. La prise en compte de la perspective de la sécurité sanitaire des aliments dans de tels mécanismes, ainsi que la reconnaissance générale de l'interconnexion entre les résultats des systèmes agroalimentaires et la sécurité sanitaire des aliments, sont essentielles et nécessitent un engagement actif de l'ensemble des différents systèmes agroalimentaires et parties prenantes de la sécurité sanitaire des aliments.

6.5 Dans le cadre du programme de transformation des systèmes agroalimentaires, la deuxième réunion de bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS+4) se tiendra du 27 au 29 juillet 2025 à Addis-Abeba, en Éthiopie. L'UNFSS+4 sera l'occasion de documenter les progrès, de renforcer la responsabilité et de débloquer des investissements pour une action transformatrice des systèmes agroalimentaires.

<sup>7</sup> <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb8715en>.

<sup>8</sup> <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd0761en>.

## Questions émanant de l'OMS

### 7. Organe directeur de l'OMS – quatorzième programme général de travail

7.1 Le quatorzième programme général de travail (quatorzième PGT)<sup>9</sup> a été adopté par la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024. Il définit un programme mondial d'action sanitaire et servira de guide à l'action de l'OMS pour apporter un soutien aux États membres et aux partenaires durant la période 2025-2028. Cette stratégie s'appuie sur les points forts du treizième programme général de travail (treizième PGT) et sur les recommandations de l'évaluation de ce treizième PGT.

7.2 Fort de l'évaluation du treizième PGT, du rapport mondial de suivi de la couverture sanitaire universelle 2023<sup>10</sup> et des enseignements de la pandémie de COVID-19, le quatorzième PGT : i) définit un programme mondial d'action sanitaire pour le secrétariat de l'OMS, les 194 États membres et les partenaires de l'Organisation ; ii) présente une théorie globale du changement expliquant comment les travaux de l'OMS contribueront à une action conjointe pour atteindre les objectifs stratégiques et les résultats du quatorzième PGT ; iii) établit des domaines d'action prioritaires déclinés en six objectifs stratégiques et quinze résultats communs ; iv) fournit un cadre de résultats de haut niveau avec des indices recalibrés, des indicateurs de résultats affinés et des résultats « institutionnels » destinés à rendre compte des contributions particulières de l'OMS et v) met l'accent sur le renforcement des bases de données et des systèmes numériques au niveau de l'OMS et dans les pays.

### 8. Point sur la *Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments*

8.1 La *Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030*<sup>11</sup> a été adoptée par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022 et le document final a été publié en octobre 2022. Elle a été mise au point pour aider les États membres à prioriser, planifier et mettre en œuvre des mesures visant à réduire la charge de morbidité des maladies d'origine alimentaire, et à assurer le suivi et l'évaluation régulière de ces mesures, en renforçant continuellement les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et en favorisant la coopération internationale.

8.2 Pour la première fois, des indicateurs sont proposés pour mesurer l'impact et le taux de mise en œuvre des activités de renforcement des systèmes de contrôle des aliments. L'indicateur d'impact est calculé par le Groupe de référence de l'OMS sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire (FERG) ; il repose sur l'estimation mondiale du nombre de cas liés à cinq agents pathogènes transmis par voie alimentaire : *Campylobacter* spp., *Escherichia coli* entéropathogène (EPEC), *Escherichia coli* entérotoxigène (ETEC), *Escherichia coli* producteur de shigatoxines (STEC) et *Salmonella enterica* non typhique. Cet indicateur est issu des travaux du FERG et s'appuie sur des données de 2010 publiées en 2015. Le FERG 2021-2024 procède actuellement à l'actualisation de ces données<sup>12</sup>. L'indicateur prend en compte les cinq causes bactériennes les plus courantes de maladies diarrhéiques d'origine alimentaire. Les indicateurs de progrès sont tirés des évaluations prévues par le *Règlement sanitaire international* (RSI, 2005) et visent à mesurer le taux de mise en œuvre de la stratégie. L'indicateur relatif au mécanisme de collaboration multisectorielle pour les événements liés à la sécurité sanitaire des aliments est tiré de l'outil d'autoévaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États Parties (outil SPAR)<sup>13</sup>, et l'indicateur de progrès relatif à la capacité de surveillance des maladies d'origine alimentaire est tiré de l'outil d'évaluation externe conjointe (EEC)<sup>14</sup>.

8.3 Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030*, l'OMS a lancé en 2024 l'Alliance pour la sécurité sanitaire des aliments, réseau formé des centres collaborateurs de l'OMS et d'autres partenaires qui coopèrent, partagent des connaissances et coordonnent leurs efforts dans le domaine de la surveillance des maladies d'origine alimentaire et du contrôle de la contamination des aliments. L'Alliance a pour mission d'aider les États membres à prioriser, planifier et mettre en œuvre des mesures visant à réduire la charge de morbidité des maladies d'origine alimentaire, et à assurer le suivi et l'évaluation régulière de ces mesures, en renforçant continuellement les systèmes de sécurité sanitaire des aliments et en favorisant la coopération internationale conformément à la *Stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments 2022-2030*, au RSI (2005) et à l'approche « Une seule santé ».

8.4 En partenariat avec la Société financière internationale, membre du Groupe de la Banque mondiale, l'OMS a conçu un outil d'élaboration de feuilles de route pour la sécurité sanitaire des aliments, destiné à aider les États membres à identifier et prioriser les principales lacunes de leur système de contrôle des aliments. Validé en Ouzbékistan, en Égypte, au Qatar et au Brésil en 2024, cet outil prépare les pays à l'utilisation de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, qui analyse plus en détail et de façon

<sup>9</sup> <https://www.who.int/about/general-programme-of-work/fourteenth>.

<sup>10</sup> <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/40348>.

<sup>11</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/9789240057685>.

<sup>12</sup> <https://www.foodbornediseaseburden.org/ferg/estimates>.

<sup>13</sup> <https://extranet.who.int/e-spar>.

<sup>14</sup> <https://extranet.who.int/sph/jee>.

plus approfondie la performance du système national de contrôle des aliments et aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'investissement concrète en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui soit progressive et mesurable.

8.5 L'OMS publie *Smart investments: Uncovering the public health and economic value of foodborne disease surveillance* (Des investissements intelligents : découvrir la valeur économique et l'intérêt pour la santé publique de la surveillance des maladies d'origine alimentaire). L'objet de cette étude est de calculer le retour sur investissement moyen des actions de surveillance des maladies d'origine alimentaire, afin d'aider les gouvernements et les donateurs à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.